



La circulation des informations relatives au domaine du renseignement : enjeux et défis pour l'efficacité et la cohérence des déploiements onusiens, une étude de cas de la MINUSMA

Antoine Younsi



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées français. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de DGRIS.

Résumé

Cette note explore les enjeux et défis relatifs à la circulation des informations propres aux activités de renseignement, au sein des opérations de paix (OP) de l'ONU. À travers l'étude du cas de la MINUSMA, elle démontre à quel point la mise en place de ces activités est imbriquée dans les débats sur l'évolution des pratiques onusiennes. L'étude réaffirme que l'institutionnalisation des structures chargées du renseignement au sein des OP a été le théâtre de luttes bureaucratiques axées sur la reconnaissance de différentes formes d'expertises, de méthodes et de pratiques à développer en la matière.

Ainsi, la MINUSMA semble avoir révélé, autant qu'elle a pu contribuer à alimenter un changement de paradigme au sein des opérations de paix. Dans un environnement conflictuel particulièrement violent, qui a favorisé le retour des contingents européens principalement membres de l'OTAN au sein de la mission, la fonction renseignement s'est militarisée. L'étude de la circulation des informations relatives aux activités de renseignement démontre que l'expérimentation mise sur pied spécialement au Mali a débouché sur un ensemble d'effets qui ont pu entraver l'efficacité de la mission, voire sa cohérence.

D'une part, au sein de la mission, pour des raisons principalement politiques, organisationnelles et techniques, cette innovation a conduit à des formes de clivages (entre contingents nationaux, entre services de renseignement, voire entre composantes civiles et militaires de la mission) qui ont participé à nuire à la mise en place des mandats attribués à la mission. D'autre part, l'étude revient sur les enjeux propres à la circulation de renseignement entre les composantes militaires de l'ONU et les forces régionales et internationales présentes au Mali. Elle montre que l'étude du renseignement dans le cadre de la MINUSMA permet d'observer l'interconnexion croissante entre le travail onusien et celui des acteurs « *contre-terroristes* », et en questionne les effets.

Enfin, malgré les tentatives d'adaptations organisationnelles, l'analyse suggère que le cas malien ne permet pas de dire que l'ONU ait pu trouver des solutions qui soient entièrement efficaces et cohérentes. La note propose donc des pistes de réflexion pour les futures opérations de paix. Elle incite à réinvestir davantage les notions de confiance, d'informalité et de transparence, ainsi qu'à mieux considérer leur enchevêtrement. Elle recommande également de recentrer ce domaine d'activité sur les besoins des civils et les dynamiques politiques dans le pays d'intervention.

Table des matières

Résumé	
Table des abréviations	
Introduction.....	1
1. L'institutionnalisation du renseignement militaire au sein des OP	2
1.1 Le renseignement au sein de l'ONU : un sujet tabou qui au gré des expérimentations devient l'enjeu de luttes bureaucratiques civilo-militaires.	3
1.2 La structuration des entités chargées du renseignement des OP : le lancement de la MINUSMA, un catalyseur du « <i>tournant robuste</i> » des capacités, des mandats et des stratégies du maintien de la paix ?.....	5
1.3 L'expérimentation de l'ASIFU (2014-2017) : un « <i>laboratoire</i> » pour le renseignement dans les missions de maintien de la paix, marqué par une militarisation du domaine d'activité	9
2. La circulation « <i>intra</i> » et « <i>extra-organisationnelle</i> » des informations entre les structures de renseignement engagées au Mali : un défi pour la cohérence et les principes de la Mission ?	15
2.1 Le cloisonnement des informations liées au renseignement : causes et conséquences au sein de la Mission	15
2.2 Les collaborations entre la MINUSMA et les forces régionales et internationales : le décroisement du renseignement, un défi pour la légitimité de la Mission	19
2.3 La fusion de l'ASIFU dans l'U2 et la pérennisation d'une doctrine de renseignement du maintien de la paix, une solution temporaire ?	22
Conclusion :	25

Table des abréviations

AFC : *All Fusion Centre* / Centre de fusion

ASIC : *All Sources Intelligence Cell* / Cellule de renseignement de toutes les sources

ASIFU : *All Source Information Fusion Unit* / Unité de fusion de toutes les sources d'information

C-34 : Comité Spécial des opérations de paix

CCIRM : *Collection Coordination Intelligence Requirement Management* / Section chargée de la coordination de la collecte et de la gestion des besoins en renseignement

CSNU : Conseil de sécurité des Nations unies

DDR : Désarmement, démobilisation et réintégration

DOP : Département des opérations de paix / anciennement DOMP : Département des opérations de maintien de la paix

FC-G5S : Force conjointe du G5 Sahel

FIAS : Force internationale d'assistance à la sécurité

HeliDet : *Helicopter Detachment* / Détachement d'hélicoptères

HIPPO : *High-level Independent Panel on Peace Operations* / Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix

ISR : *Intelligence, Surveillance, Reconnaissance* / Renseignement, Surveillance, Reconnaissance

JCB : *Joint Coordination Board* / Conseil de coordination conjoint

JMAC : *Joint Mission Analysis Centre* / Centre d'analyse conjointe

JOC : *Joint Operations Centre* / Centre d'opérations conjointes

MCIM : *Mission Peacekeeping-Intelligence Coordination Mechanism* / Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix

MIB : *Military information branch* / Branche d'information militaire

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

MISMA : Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine

MSIC : *Military Sources Intelligence Cell* / Cellule de renseignement de sources militaires

O(M)P : Opération de (maintien de la) paix

ONUC : Opération des Nations unies au Congo

OSINT : *Open source intelligence* / Renseignement en source ouverte

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PKI : *Peacekeeping Intelligence* / Politique de renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

PoC : *Protection of civilians* / Protection des civils

SOLTG : *Special Operations Land Task Group* / Groupe d'opérations spéciales et de liaisons terrestres

TITAAN Red : *Theatre Independent Tactical Army and Air Force Network* / Réseau tactique indépendant de l'armée de terre et de l'armée de l'air

U2/G2/S2 : Service de renseignement militaire du quartier général de la Force / de l'état-major des secteurs / des bataillons. U3 : Service militaire opérationnel de l'état-major de la Force.

UNDSS : *United Nations Department of Safety and Security* / Département de la sûreté et de la sécurité des Nations unies

UNPOL : *United Nations Police* / Police des Nations unies

Introduction

Traditionnellement le partage de l'information est inhérent à toutes les étapes propres au « cycle du renseignement », processus par lequel un besoin de connaissances donne lieu *in fine* à la recherche, synthèse et diffusion d'informations fiables et utiles à la prise de décision. Ce partage peut contribuer à définir les besoins en informations, influencer la coordination des capacités de collecte des données. Il permet également une meilleure analyse, phase qui consiste à établir la fiabilité de la source, à croiser les données recueillies, à les remettre en contexte, afin de leur donner une signification. En dernier lieu, il est inhérent à la diffusion des produits de renseignement, et notamment au fait qu'un renseignement soit « exploitable » et qu'il puisse mener à une action.

Cependant, dans un contexte multilatéral cette activité pose certains dilemmes. D'une part, en théorie, la valeur d'un renseignement peut dépendre de sa confidentialité, autrement dit, du nombre d'acteurs qui en ont connaissance. Ceci est d'autant plus sensible dans un contexte onusien, puisque pour des raisons politiques, l'Organisation s'est longtemps tenue à l'écart de ce domaine et n'a pas développé de capacité propre lui permettant d'accroître la maîtrise et la protection des données qu'elle produit. La valeur d'un renseignement dépend aussi de la fiabilité des sources utilisées, de la qualité d'exploitation et d'analyse des informations, et enfin de la rapidité de diffusion vers le(s) décideur(s) pertinent(s). Cela constitue une difficulté supplémentaire, puisque l'essence du travail onusien vise à faire collaborer un ensemble hétérogène d'acteurs, insérés dans des structures professionnelles diverses, dont les compétences, les méthodes de travail, les fonctions, les intérêts et les façons d'interpréter et de mettre en place les mandats, peuvent différer voire diverger. Enfin, au niveau normatif, dans les opérations de paix (OP), le partage de données liées au domaine du renseignement constitue un défi en soi, car cette pratique peut s'entremêler, ou mener, à des actions susceptibles d'entrer en contradiction avec les principes qui régissent les déploiements onusiens, à savoir l'impartialité, la transparence et le recours minimum à la force.

En analysant le cas de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), cette note entend montrer comment, le renseignement est tout de même devenu un enjeu important des opérations de paix contemporaines des Nations unies. Le choix de ce cas d'étude semble logique, tant la Mission au Mali a constitué un précédent, sans commune mesure, dans l'élaboration et la mise en place d'une nouvelle architecture du renseignement à dominante militaire, au sein d'une OP. Dans un contexte de conflit « contre-terroriste » violent, cette mission, qui deviendra l'une des plus mortelle pour son personnel, a fait office de laboratoire dans le domaine, en étant marquée par des initiatives qui sont venues bouleverser les pratiques en la matière. Dans le sillage de ces nouvelles mesures, le retour des contingents européens et l'incorporation de leurs technologies, ainsi que de leurs doctrines, dans l'écosystème du renseignement de la MINUSMA, ont pu générer un ensemble d'effets *a priori* inattendus. Parallèlement, au fil des années, les capacités et les mandats de cette mission, toujours plus « robustes », ont révélé un tournant dans la façon dont le maintien de la paix évoluait et s'entremêlait avec les pratiques des acteurs « contre-terroristes » en présence, un sujet qui trouvait écho jusque dans les débats internes relatifs à la façon dont le maintien de la paix devait ou non être reformé et repensé. Au sein de la MINUSMA, l'institutionnalisation du renseignement à dominante militaire semble donc autant, avoir été permis par ces évolutions au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU), qu'elle a pu participer à les alimenter. Enfin, malgré la fin de la Mission en décembre 2023, les leçons qui en ont été tirées, dès 2015, ont amorcé la production

d'un corpus doctrinal onusien consacré au « *renseignement du maintien de la paix* ». Si ces enseignements sont reconnus comme légitimes par l'Organisation, dans un contexte de « *crise du multilatéralisme* », ils devraient aussi permettre d'éclairer certains des écueils à éviter dans les futures déploiements onusiens.

En revenant sur le processus d'institutionnalisation du renseignement au sein de l'ONU, la première partie du raisonnement revient sur la façon dont au Mali, dans une mission définie comme multidimensionnelle et intégrée, les capacités développées pour ce domaine d'activités ont peu à peu été attribuées à sa composante militaire. A ce titre, l'expérimentation de l'ASIFU (*All Source Information Fusion Unit*), la structure de renseignement la plus robuste jamais déployée par l'Organisation, a favorisé le retour des contingents issus des pays membres de l'OTAN et l'importation de certaines de leurs pratiques, au sein d'une mission particulièrement mortelle pour son personnel. L'analyse montre que la mise en place de cette innovation ne s'est pas faite sans générer des reconfigurations au niveau des interactions au sein de la Mission, qui ont notamment alimenté certaines divisions au sein des services de renseignement ou entre les contingents nationaux présents au Mali. La seconde partie de l'étude se concentre sur ces changements et questionne principalement les effets organisationnels et politiques du (dé)cloisonnement des informations entre les structures de renseignement engagées sur le théâtre d'opération. Pour finir, la note tente d'interroger le bilan de la fusion de l'ASIFU et de la branche militaire de renseignement de la Mission, une restructuration qui a pu être pensée par l'ONU comme une solution face aux défis susmentionnés.

Principalement basée sur une revue de la littérature académique et l'exploration de la documentation produite par l'ONU, l'analyse puise également dans les retours d'expériences militaires, publiés par les États-membres qui ont contribué au renseignement au sein de la MINUSMA. Enfin, elle s'appuie également sur deux entretiens, réalisés avec un Commandant de la Force et un Chef d'état-major de la Force de la MINUSMA.

1. L'institutionnalisation du renseignement militaire au sein des OP

La première partie de cette note s'attache à revenir sur la genèse de l'institutionnalisation du renseignement à dominante militaire dans les opérations de paix onusiennes. Elle démontre que ce processus ne s'est pas fait uniquement de manière logique et linéaire, en réaction mécanique à un environnement conflictuel jugé toujours plus violent, mais bel et bien par tâtonnements, échecs et détours. En effet, l'introduction des activités de renseignement a surtout été l'enjeu de luttes bureaucratique qui révèlent des débats plus larges, relatifs à la reconnaissance de pratiques et de domaines d'expertises visant à reconfigurer les méthodes du maintien de la paix. A ce titre, avant de revenir sur les obstacles inhérents aux pratiques de partage de renseignement ainsi que leurs conséquences, il convient de recontextualiser cette activité dans son environnement organisationnel et politique.

1.1 Le renseignement au sein de l'ONU : un sujet tabou qui au gré des expérimentations devient l'enjeu de luttes bureaucratiques civilo-militaires.

Alors que le renseignement est un outil important en soutien des opérations civiles et militaires contemporaines de l'ONU, à sa création l'Organisation s'est longtemps montrée hésitante à s'engager dans ce domaine d'activités, allant même jusqu'à interdire l'emploi de ce terme du lexique institutionnel¹. Durant la guerre froide, cette réticence découle principalement de deux facteurs. D'une part, traditionnellement, la collecte de renseignement relève souvent d'activités secrètes, voire clandestines, destinées à défendre l'intérêt national des velléités d'un adversaire désigné, des modalités qui peuvent être perçues comme allant à l'encontre de la nature multilatérale de l'ONU et de ses principes normatifs d'impartialité, de transparence et de respect de la souveraineté des États membres². D'autre part, à cette époque, les contextes d'intervention de l'ONU consistent rarement à engager les soldats de la paix dans des actions ou des opérations coercitives mais plutôt principalement à s'assurer du respect de cessez-le-feu ou d'accords conclus entre armées nationales³, des activités qui permettent, dans une certaine mesure, d'éviter le paradoxe selon lequel la surveillance peut s'apparenter à des activités de renseignement. À cet égard, l'Opération des Nations unies au Congo (ONUC) fait donc preuve d'exception. Seule opération à avoir eu recours plus massivement à la force durant cette période, l'ONUC illustre également précisément comment la sensibilité d'un tel sujet au sein de l'Organisation n'a pas empêché des expérimentations précoces en la matière.

Dès son lancement en juillet 1960, d'intenses négociations et des désaccords se manifestent entre dirigeants civils et militaires au sujet de l'usage de la force et de la collecte de renseignement⁴. Les responsables civils réussissent d'abord à s'imposer et sont relayés par le Secrétaire général Dag Hammarskjöld, lorsqu'il acte de son refus de créer une agence de renseignement permanente de l'ONU, arguant que l'Organisation se devait d'avoir « *les mains propres* » et attribuant un rôle passif et impartial d'observateur à la Force militaire. Face à ce refus, au sein de la Mission, les dirigeants militaires luttent activement pour mettre en place des techniques de renseignement propres. En 1961, la nomination d'un nouveau Secrétaire général et l'extension du mandat onusien à l'imposition de la paix permettent finalement la création d'une Branche d'Information Militaire (MIB) au sein de la composante militaire de l'ONUC. Cette première unité de renseignement transnationale dans une mission de l'ONU est dirigée par des officiers spécialisés, issus des contingents nationaux. Elle est chargée de produire du renseignement en basant son travail sur des interceptions de message, des surveillances aériennes et des interrogatoires de détenus. La terminologie retenue par le siège de l'ONU pour nommer cette unité révèle la volonté d'atténuer l'aspect controversé de l'importation de telles pratiques au sein de l'Organisation – le terme « *information* » ayant été privilégié au détriment

¹ DORN Walter, « [United Nations peacekeeping intelligence](#) », dans JOHNSON Loch (dir.), *The Oxford handbook of national security intelligence*, Oxford University Press, 2010, p. 284.

² ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, « [Demystifying Intelligence in UN Peace Operations: Toward an Organizational Doctrine](#) », *International Peace Institute*, New York, Juillet 2016.

³ DORN Walter, *op. cit.*, 2010, p. 277.

⁴ DORN Walter et BELL David, « [Intelligence and peacekeeping: the UN Operation in the Congo, 1960–64](#) » *International Peacekeeping*, vol. 2, n° 1, 1995, p. 11–33.

de celui de « *renseignement* » afin de désigner son domaine d'activité comme technique voire apolitique⁵.

Comme le soulignent les professeures Chiara De Franco et Louise W. Moe, l'exemple de l'ONUC démontre qu'avant la guerre froide, déjà au sein de l'ONU, la transformation des normes et des capacités de renseignement s'est effectuée dans des contextes de : « *lutttes plus larges sur les objectifs et les méthodes de gouvernance par le biais du maintien de la paix, ainsi que sur les pratiques qui reconnaissaient ou rejetaient certains types d'expertise et de connaissances*⁶ ». C'est dans ce cadre que le commandement militaire de l'ONUC, qui avait demandé la mise en place du MIB, a réussi à faire valoir son expertise afin de s'assurer une augmentation considérable des ressources qui lui étaient allouées. Cette reconnaissance a perduré au fil du temps puisque, dans les opérations de paix qui lui ont succédé, le renseignement est resté principalement le domaine de prédilection du commandement militaire des missions⁷. Toutefois, à partir des années 1990, face aux échecs des déploiements onusiens en Namibie (1989-1990), en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) et surtout au Rwanda (1994), y compris en matière de renseignement, l'ONU s'est engagée dans des réflexions et des débats sur la nécessité de constituer des mécanismes institutionnels de transmission du renseignement au sein des missions, ainsi qu'au siège de l'Organisation⁸.

Alors que jusqu'ici le renseignement demeurait principalement l'apanage de contingents nationaux spécifiques, en 1993, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali crée le Centre de Situation au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Le but de ce centre est de faciliter le partage d'informations entre composantes civiles, policières et militaires des missions, mais aussi avec les hauts fonctionnaires des Nations unies au siège de l'ONU, ainsi que les missions diplomatiques des États membres à New York. Durant la même période, l'Office de recherche et de collecte d'informations et l'Unité d'information et de recherche, deux autres bureaux orientés vers des activités de renseignements, voient également le jour. Les difficultés rencontrées par ces trois entités reflètent une nouvelle fois les tensions inhérentes à la pérennisation de structures de renseignement au sein de l'ONU. Les deux bureaux susmentionnés seront d'ailleurs démantelés peu de temps après leur création, notamment en raison des soupçons de certains États membres (surtout issus du Mouvement des Non-alignés) quant à l'utilisation potentielle des informations collectées en dehors des missions des Nations unies⁹.

En dépit de ces quelques initiatives institutionnelles, à la fin du 20^e siècle, la collecte, l'analyse et les mécanismes de transmissions d'informations relatives aux théâtres d'opération des missions des Nations unies ont donc principalement été le fruit d'initiatives locales, développées de manière *ad hoc* et décentralisée, concomitamment à la mise en œuvre croissante de la norme de protection des civils

⁵ DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff « [Assembling intelligence in United Nations peacekeeping : between transformation and path dependency](#) », *International Affairs*, vol. 100, n° 3, 2024, p. 1043-1066.

⁶ « *Broader struggles over the objectives and methods of governance through peacekeeping as well as practices that either acknowledged or dismissed certain types of expertise and knowledge* » [traduction libre] de DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff, *op.cit.*, 2024, p. 1052.

⁷ MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, « [Finding the UN way on Peacekeeping-Intelligence](#) », *International Peace Institute*, Avril 2020.

⁸ *Ibidem*.

⁹ OBUOBI Patrick, « [From 'dirty word' to 'critical enabler': the evolution of peacekeeping intelligence](#) », *Journal of Intelligence History*, vol. 22, n° 1, 2024.

(*Protection of Civilians*, PoC) au sein de mandats de l'Organisation¹⁰. Ce n'est réellement qu'à partir des années 2000 que le rapport Brahimi, constitué par un groupe d'experts chargés par le Secrétaire général Kofi Annan de réfléchir au futur des opérations de paix, préconise de se « doter de services de renseignements et d'autres moyens qui leur permettraient d'organiser leur défense face à des adversaires violents¹¹ ». Le rapport recommande aussi la création d'un système professionnalisé de collecte d'analyse et de diffusion de l'information. À cette fin, il propose de créer un *Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique*, dont le mandat serait de « de créer et de gérer des bases de données intégrées sur les questions relatives à la paix et à la sécurité », de formuler des « analyses axées sur les politiques [...] des stratégies à long terme », à destination des dirigeants des Nations unies, ainsi que de leur assurer une veille sur « les menaces de crises »¹². Toutefois, bien que débattue à l'Assemblée générale de l'ONU, cette initiative est restée embryonnaire, car les États membres avaient des divergences conceptuelles sur le domaine même du renseignement¹³. Certains d'entre eux craignaient notamment de voir les agences nationales de renseignement de certains pays dominer ce projet et y imposer leurs volontés. Ils redoutaient que l'analyse continue des « risques de conflits », une des fonctions de ce secrétariat, n'empiète sur leur propre souveraineté. Ceci mena rapidement à jeter du discrédit sur cette initiative, qualifiée officieusement par certains de « CIA pour l'ONU¹⁴ ».

Malgré ces échecs, sous l'impulsion des acteurs du DOMP qui, depuis 1993, pilotaient le Centre de Situation, le renseignement a tout de même progressivement été reconnu comme un domaine civilo-militaire essentiel d'aide à la décision au sein de l'ONU¹⁵. C'est à partir de ce contexte que les premières structures dédiées au renseignement se sont institutionnalisées dans les missions.

1.2 La structuration des entités chargées du renseignement des OP : le lancement de la MINUSMA, un catalyseur du « tournant robuste » des capacités, des mandats et des stratégies du maintien de la paix ?

Dans la pratique, c'est en août 2003, suite au rapport Ahtisaari¹⁶, rédigé après l'attaque meurtrière contre le siège de l'ONU à Bagdad, que les choses changent. C'est à ce moment que l'Organisation décide de doter, à partir de 2005, chacune de ses missions intégrées d'un Centre d'analyse conjointe de la Mission (*Joint Mission Analysis Centre – JMAC*) et d'un Centre d'opérations conjointes (*Joint Operations Centre – JOC*).

Au sein de la Mission, ces deux entités sont alors chargées de produire et transmettre du renseignement, de façon collaborative et complémentaire. Le centre JMAC du quartier général de la Mission, composé de militaires, de policiers et de civils, a surtout pour mandat d'analyser des

¹⁰ KARLSRUD John & DUURSMA Allard, « [Norm Fixation: The Role of Implementation Practices in the Development of the Protection of Civilians Norm](#) », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, vol. 29, n° 4, 2023, p. 460-480 .

¹¹ LAKHDAR Brahimi, « [Rapport du groupe d'études sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies](#) », A/55/305S/2000/809, 20 août 2000, p. 11 & 14.

¹² *Ibidem*, para. 66.

¹³ DORN Walter, *op.cit.* 2010, p.282.

¹⁴ CHESTERMAN Simon, « [Does the UN have intelligence ?](#) », *Survival*, 2006, vol. 48, n° 3, p.154.

¹⁵ DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff, *op. cit.*, p. 1053.

¹⁶ United Nations, « [Report of the Independent Panel on the Safety and Security of UN Personnel in Iraq](#) », Octobre 2003.

informations provenant de sources multiples, afin de fournir des évaluations prévisionnelles à moyen et long termes. Leurs analyses doivent faire émerger des renseignements « exploitables », destinés à soutenir les responsables de missions dans leur travail de prise de décisions, à travers une approche intégrée – c’est à dire aux niveaux stratégiques et opérationnels – dans leurs efforts de planification voire parfois dans des situations de gestion de crise¹⁷. Le JOC, de son côté, est conçu pour produire une connaissance de la situation de l’ensemble du territoire de la Mission, en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est principalement chargé de présenter des informations relatives aux opérations en cours, et d’établir des rapports de situation en collaborant avec les composantes civile, policière et militaire de la Mission¹⁸. Un analyste en renseignement interrogé par Sarah-Myriam Martin-Brûlé résumait schématiquement la distinction entre ces structures en ces termes : « *le JOC fournit le qui, le quoi, le quand et le où, tandis que le JMAC explique le pourquoi et le comment*¹⁹ ».

Parallèlement à la création de ces deux entités, à la même période, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations unies (*United Nations Department of Safety and Security – UNDSS*) voit le jour. Déployé dans chacune des missions onusiennes, ce dernier dispose d’une cellule d’analyse de l’information²⁰ chargée elle aussi de soutenir les décideurs. Au lieu de se préoccuper des objectifs de la mission d’une OP, cette cellule veille principalement à la sécurité du personnel, des infrastructures et des activités des missions de l’ONU. À l’instar du JMAC, du JOC et de la composante police des missions onusiennes (*United Nations Police – UNPOL*), qui recueille également des renseignements, l’UNDSS est une organisation sous commandement civil.

C’est ce statut et par conséquent, le fait qu’ils soient dirigés par le Représentant Spécial du Secrétaire général (RSSG) et ses adjoints, qui permet de distinguer toutes ces composantes des autres organismes chargés de produire du renseignement dans les OP, à savoir les services militaires. La branche de renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix se décline telle une structure hiérarchique, appelée « *chaîne du renseignement* », à l’intérieur de laquelle les appellations des états-majors spécialisés dans le renseignement diffèrent en fonction du niveau auquel ils opèrent. Selon la nomenclature militaire : « *le service opérant au niveau des états-majors des forces est l’U2 ; au niveau des [états-majors de] secteurs : le G2 ; au niveau des bataillons : le S2* »²¹. L’U2 est commandé par le Chef d’état-major de la Force, lui-même répondant à l’autorité du Commandant de la Force. Alors que l’U2, est principalement dédié au renseignement « *opérationnel* », les deux autres entités subalternes sont quant à elles consacrées au renseignement dit « *tactique* ».

¹⁷ AUGÉ Axel & KOUROUMA Omar, « [La contribution du renseignement et de l’information à la performance des OP : rôle et défis des centres conjoints d’analyse des missions \(JMAC\)](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, juin 2021.

¹⁸ ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, *op.cit.*, p.15.

¹⁹ « *The JOC provides the who, what, when and where and the JMAC explains the why and how/so what* », [traduction libre des] propos tirés de MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, « [Competing for Trust: Challenges in United Nations Peacekeeping-Intelligence](#) », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, vol.34, n°3, 2021, p.504.

²⁰ Ce service est appelé unité de coordination de l’information sur la sécurité (*The Security Information Coordination Unit*) ou centre d’information et d’opérations sur la sécurité (*Security Information and Operations Centre*).

²¹ ONU, « [Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix](#) », *DOP*, 2019, p.8

À la veille du lancement de la MINUSMA, le travail de la plupart des entités susmentionnées manquait encore d'efficacité voire de cohérence²². Durant les précédentes missions onusiennes, les carences observées dans les domaines de la collecte et du partage d'informations pertinentes, aux différents échelons décisionnels, ont poussé le Secrétariat général à innover dans le domaine du renseignement militaire, en faisant appel aux contingents européens, principalement membres de l'OTAN²³. Or, l'expérience accumulée de ces pays, notamment en Afghanistan, les avait préalablement poussés à développer des stratégies où les logiques de stabilisation s'entremêlaient dorénavant avec celles, plus militaires, de la « *contre-insurrection* » voire du « *contre-terrorisme* »²⁴. Selon le chercheur John Karlsrud, le « *retour* » de ces contingents au sein des OP, notamment au Mali, aurait participé à entériner ce changement de paradigme dans la gestion du maintien de la paix onusien, le poussant à conclure que l'ONU était désormais « *en guerre* »²⁵. La convergence du caractère de plus en plus « *robuste* » des mandats attribués à la MINUSMA (Encadré 1), de l'importation des capacités, des standards et des stratégies des contributeurs de troupes membres de l'OTAN au sein de la mission, y compris en matière de renseignement²⁶, semble donc autant avoir reflété un tel glissement au sein de l'ONU, qu'elle a pu participer à l'alimenter²⁷.

Encadré 1. Évolution des mandats de la MINUSMA et leur rapport au renseignement

Aspects politiques des mandats du Conseil de Sécurité : Les priorités stratégiques de la MINUSMA sont restées relativement constantes depuis sa création. Elles consistaient principalement à soutenir : les efforts de stabilisation, la restauration de l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire et à soutenir la mise en place et le respect de l'Accord d'Alger (2015).

Aspects sécuritaires des mandats du Conseil de Sécurité :

- [R/2085](#) (décembre 2012) : autorise le déploiement de l'Opération Serval pour prêter assistance au gouvernement intérimaire malien. Autorise le déploiement de la MISMA, mise en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

- [R/2100](#) (avril 2013) : acte la création et le déploiement de la MINUSMA (ONU) avec un mandat de mission jugé robuste, car l'autorisant à user de « *tous moyens nécessaires* », pour appuyer les : « *autorités de transition maliennes, [à] stabiliser les principales agglomérations, en particulier dans le nord du pays, et, dans ce contexte, [à] écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones* ». En outre, au titre du chapitre VII de la Charte des Nations unies, le mandat de la MINUSMA autorise également l'Opération Serval à : « *utiliser tous*

²² SHETLER-JONES Philip, « [Intelligence in Integrated UN Peacekeeping Missions: The Joint Mission Analysis Centre](#) », *International Peacekeeping*, vol. 15, n° 4, 2008, pp. 517–527

²³ RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, « [UN peacekeeping intelligence: The ASIFU experiment](#) », *International Journal of Intelligence and Counter-Intelligence*, vol. 30, n°3, 2017. pp. 532-556,

²⁴ KARLSRUD John, « [From liberal peacebuilding to stabilization and counterterrorism](#) », *International Peacekeeping*, vol. 26, n°1, 2019, pp. 1-21.

²⁵ KARLSRUD John, *The UN At War : Peace Operations in a New Era*, Palgrave Macmillan, 2018

²⁶ DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff, *op. cit.*, 2024.

²⁷ Sur ce sujet voir KARLSRUD John, « [Towards UN counter-terrorism operations ?](#) », *Third World Quarterly*, 2017, vol. 38, n°6, p. 1215-1231 ; KARLSRUD John & SMITH Adam, « [Europe's Return to UN Peacekeeping in Africa? Lessons from Mali](#) », *International Peace Institute*, Juillet 2015 ; HUNT Charles, « [All necessary means to what ends? The unintended consequences of the 'robust turn' in UN peace operations](#) », *International Peacekeeping*, vol. 24, n°1, 2016, pp. 108-131;

les moyens nécessaires [...] pour intervenir en appui aux éléments de la MINUSMA lorsqu'ils sont soumis à une menace imminente et grave ». En ce sens, il avalise la présence et les actions offensives de l'armée française au Mali et le développement de relations privilégiées entre Serval et la MINUSMA. Autres faits : 6 000 troupes de la MISMA sont absorbées dans la MINUSMA, qui autorise le déploiement de 11 200 personnels militaires et 1 440 policiers. Création du « paquet » de l'ASIFU avec un effectif autorisé de 450 personnes.

- [R/2227](#) (juin 2015) : le Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) demande au Secrétaire général de « prendre toutes les mesures supplémentaires appropriées pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, en particulier du personnel en uniforme, ainsi que les services de base qui lui sont destinés, notamment en renforçant les capacités de la MINUSMA en matière de renseignement, en fournissant une formation et du matériel pour lutter contre les engins explosifs, en mettant en place des capacités militaires adéquates pour assurer la sécurité du personnel de la MINUSMA, en particulier du personnel en uniforme ».

- [R/2295](#) (juin 2016) : autorise un mandat « plus robuste » pour la MINUSMA, mettant l'accent sur des opérations offensives « proactives pour contrer et dissuader les menaces asymétriques ». Le CSNU réaffirme la nécessité de renforcer les capacités clés qui font défaut à la MINUSMA, notamment le renseignement et la surveillance.

- [R/2364](#) & [R/2391](#) (juin & décembre 2017) : décide que « le mandat de la MINUSMA comportera les tâches prioritaires ci-après [...] renforcer les moyens d'alerte rapide, anticiper, écarter et contrer les menaces, notamment les menaces asymétriques et prendre des mesures actives et robustes pour protéger les civils ». Demande au Secrétaire général « d'améliorer la coopération entre la MINUSMA et les États du G5 Sahel par la mise à disposition de renseignements pertinents et par l'intermédiaire d'agents de liaison des États du G5 Sahel auprès de la MINUSMA ». Autre fait : En mai 2017, l'ASIFU a été intégrée dans la section de renseignement de l'état-major de la Force.

- [R/2423](#) (juin 2018) : salue la signature d'« un accord technique entre les Nations unies, l'UE et le G5 Sahel en vue de fournir un soutien opérationnel et logistique spécifique par l'intermédiaire de la MINUSMA à la FC-G5S ».

- [R/2531](#) (juin 2020) : demande au Secrétaire général « d'intensifier les activités d'échange d'informations entre la MINUSMA et les États du G5 Sahel moyennant la mise à disposition de données de renseignement pertinentes ». Il encourage « la MINUSMA à poursuivre ses efforts visant à améliorer la coordination entre ses composantes civiles, militaire et police, y compris en renforçant son approche intégrée de la planification des opérations et du renseignement »

Fin de la MINUSMA (2020-2023) :

- 2020 et 2021 : coups d'État militaires au Mali. Automne 2021 : arrivée des premiers éléments de Wagner (Russie). Janvier 2022 : restriction des zones de vol de l'ONU, qui doit dorénavant réclamer une permission des autorités maliennes au préalable. Février 2022 : la France et ses partenaires européens officialisent le départ de Barkhane et de Takuba. Octobre à mars 2023 : Plusieurs centaines de demandes d'autorisation de vols des aéronefs de la MINUSMA ne sont pas accordées. Juin 2023 : le ministre malien des Affaires étrangères déclare au CSNU que son pays désire le retrait immédiat de la Mission. Le CNSU vote la [R/2690](#) qui officialise le départ de la MINUSMA sous six mois. 31 décembre 2023 : fermeture de la MINUSMA. 1er janvier 2024 : début de la phase de liquidation de la MINUSMA. 15 novembre 2024 : clôture de la dernière base de la MINUSMA à Bamako et fin de la phase de liquidation.

1.3 L'expérimentation de l'ASIFU (2014-2017) : un « laboratoire » pour le renseignement dans les missions de maintien de la paix, marqué par une militarisation du domaine d'activité

La MINUSMA a été la première mission de l'ONU à se doter d'une cellule militaire distincte supplémentaire spécialisée dans le renseignement dans les opérations de la paix, nommée Unité de fusion de toutes les sources d'information (ASIFU). Conceptualisée au sein du DOP par un officier italien dès 2012, elle a été principalement pensée en se référant au modèle des cellules de renseignement des forces spéciales de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui avaient été déployées par l'OTAN en Afghanistan²⁸. Durant la phase de planification de la MINUSMA, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix Hervé Ladsous, qui voyait le Mali comme un « laboratoire » pour le maintien de la paix face aux « nouvelles menaces du 21^e siècle »²⁹, avait demandé aux États membres de l'ONU de doter la Mission de capacités de renseignement supplémentaires. Après avoir approché plusieurs pays européens, les Pays-Bas et la Norvège acceptaient de coordonner la mise en place de cette nouvelle cellule, qui sera dans un premier temps soutenue par la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Estonie et l'Allemagne. Forts de leurs expériences au sein de la FIAS, certains de ces pays désiraient notamment capitaliser sur leur participation à la MINUSMA pour maintenir leur expertise et leurs capacités opérationnelles, mais aussi afin de rationaliser et légitimer leurs dépenses militaires dans un contexte de réduction des budgets de défense nationaux³⁰. Pour la majorité de ces « petites » et « moyennes » puissances, cette contribution était également un atout dans leur campagne pour l'obtention d'un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies³¹. Cet engagement, décrit par John Karlsrud comme n'étant pas entièrement « altruiste », marquait tout de même une forme de « retour » des contingents européens dans le maintien de la paix en Afrique³². En effet, à quelques exceptions près, à partir de 1996 leur présence s'était fortement amoindrie sur le continent. Ils avaient notamment privilégié un engagement dans les déploiements otaniens, spécialement en Afghanistan. Début 2000, la réduction de leur participation au sein la FIAS, mêlée aux poids de la crise financière mondialisée sur les budgets de défense, auraient rendu la participation aux missions onusiennes plus attractive, particulièrement pour maintenir en condition opérationnelle les équipements militaires et justifier de leur nécessité³³.

Au Mali, face à un environnement politique complexe, marqué par un haut niveau de violence, l'ONU et les pays européens qui coordonnaient la mise en place des nouveaux moyens de renseignement à destination de la MINUSMA, s'accordaient sur la nécessité de mettre en place une structure relativement « robuste », mais surtout autonome, calquée sur la doctrine des premiers contingents à en prendre le commandement, à savoir l'armée néerlandaise³⁴. Celle-ci devait être

²⁸ KARLSRUD John, « [For the greater good ? : "Good states" turning UN peacekeeping towards counterterrorism](#) », *International Journal*, vol. 74, n°1, 2019, p. 71.

²⁹ « [Mali: adieux du chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU à la Minusma](#) », *RFI*, 18 mars 2017.

³⁰ VAN WILLIGEN Niels, « [A Dutch return to UN peacekeeping ?](#) », *International Peacekeeping*, vol. 23, n°5, 2016, pp. 702-720.

³¹ KARLSRUD John, « For the greater good? », *op.cit.*, 2019, p. 72.

³² *Ibidem*, p. 81.

³³ KARLSRUD John & SMITH Adam, *op. cit*, 2015

³⁴ GAROS Kees, « [The All Source Information Fusion Unit : a new phenomenon in UN intelligence](#) », Mémoire de fin d'études, dirigé par RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, Nederlandse Defensie Academie, 2015.

capable de recueillir et traiter des renseignements pour produire des analyses de renseignement à moyen et long termes, portant sur les développements sociétaux au niveau macro – dits « *X-PMESII* »³⁵ - des données qui faute de capacités ne pouvaient jusque-là être produites par les services de renseignement traditionnels des missions onusiennes. Pour ce faire, l'ASIFU était dotée de capacités militaires avancées, dont la technicité et la robustesse étaient sans précédent pour une mission onusienne. Ces dernières devaient également lui permettre de mener à bien, elle-même, des opérations de renseignement ciblées³⁶. À cette fin, il avait donc été décidé que l'ASIFU opérerait indépendamment de la chaîne du renseignement de l'état-major de la Force³⁷ et qu'elle serait accompagnée du déploiement de compagnies de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (*Intelligence, Surveillance Reconnaissance* – ISR), ainsi que de forces spéciales européennes. Cette forme de contribution indépendante, sous forme de « *paquet* », a été motivée par une volonté de garantir la sécurité et l'évacuation des forces européennes déployées³⁸, ainsi que la protection des données de renseignements qu'elles produiraient³⁹. Ce mode de fonctionnement devait constituer un gage d'efficacité, mais surtout d'attractivité, permettant d'inciter voire de faciliter les futures contributions et rotations des contingents otaniens, dans la gestion collective du « *fardeau* » de la sécurité globale⁴⁰.

Le déploiement de l'ASIFU s'est fait graduellement à partir du début de l'année 2014. En 2015, elle était alors composée d'un quartier général transnational européen, basé à l'aéroport de Bamako, composé d'environ 70 officiers spécialisés dans le renseignement. Pour mener à bien des missions de renseignement, l'ASIFU commandait deux compagnies dites « *ISR* » implantées au niveau des secteurs, qui bénéficiaient d'une liberté d'action substantielle. La soixantaine de personnels de la compagnie hollandaise ISR du Secteur Est vivait dans le *Camp Castor*, à Gao. Son travail était axé sur la production de renseignement global à moyen et long termes. Pour collecter des informations au contact de la population, elle disposait d'équipes d'« *interaction civilo-militaires* » et de « *renseignement humain* », parfois épaulées dans leurs missions par une équipe de « *couverture et de soutien* ». La compagnie travaillait aussi à partir d'images satellitaires ou recueillies par le biais de ses différents drones⁴¹. Les deux cents personnels de la compagnie ISR suédoise, du Secteur Ouest, étaient quant à eux localisés

³⁵ Cette appellation, importée du lexique otanien, signifie que les informations doivent être collectées et analysées dans les domaines politique, militaire, économique, social, de l'infrastructure et de l'information. Le « X » renvoyant à une croix, indique que ces domaines sont interconnectés et qu'ils ne peuvent être considérés séparément. Sur ce sujet voir RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, *op. cit.*, 2017

³⁶ DUURSMA Allard, « [Information Processing Challenges in Peacekeeping Operations: A Case Study on Peacekeeping Information Collection Efforts in Mali](#) », *International Peacekeeping*, vol. 25, n°3, 2018, pp.446-468.

³⁷ Si l'ASIFU était sous l'autorité du Commandant de la Force, il demeurait, mais hors de portée des prérogatives émanant de son état-major. De plus, le commandement de l'ASIFU pouvait recevoir des ordres directement du Commandant de la Force, mais il restait libre d'affecter ses propres ressources comme il le désirait. Voir GAROS Kees, *op.cit.*, 2015.

³⁸ KARLSRUD John, « For the greater good? », *op.cit.*, 2019, p. 72.

³⁹ RIETJENS Sebastiaan & RUFFA Chiara, « [Understanding coherence in UN peacekeeping: a conceptual framework](#) », *International Peacekeeping*, vol. 26, n°4, p. 383-407, 2019.

⁴⁰ DE WAARD Erik, RIETJENS, Sebastiaan & Al., « [Learning in complex public systems: The case of MINUSMA's intelligence organization](#) », *Public Management Review*, vol. 25, n°6, 2023, pp. 1039-1058. ; KARLSRUD John, « For the greater good ? », *op.cit.* 2019

⁴¹ LONGUET Samuel, « [Les drones aériens dans les opérations de paix : Enjeux et leçons du déploiement d'une nouvelle technologie au service du maintien de la paix](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, avril 2024.

dans le *Camp Nobel*, à Tombouctou. Collectant elle aussi des informations à partir de patrouilles de reconnaissance, cette compagnie avait été taillée d'une façon distincte, et les analystes chargés de produire du renseignement se concentraient sur les enjeux de sécurité à court terme, portant par exemple sur les menaces le long des principaux itinéraires d'approvisionnement de la Mission, ou sur la localisation et les mouvements des groupes armés⁴². Dotée de différents systèmes de drones, elle avait la particularité de déployer une section de guerre électronique et une autre spécialisée dans le domaine du renseignement et de la neutralisation des armes et des engins explosifs improvisés⁴³.

Pour favoriser la collecte et le traitement des informations, l'ASIFU était composée de plusieurs cellules de fusion et d'analyse. La principale, le Centre de fusion (*All Fusion Centre – AFC*) était basé au siège à Bamako, tandis qu'au niveau des secteurs, les cellules du contingent hollandais à Gao et suédois à Tombouctou, étaient respectivement baptisées Cellule de renseignement toutes sources (*All Sources Intelligence Cell – ASIC*), et Cellule de renseignement de sources militaires (*Military Sources Intelligence Cell – MSIC*). L'AFC était composée d'une section chargée de la coordination de la collecte et de la gestion des besoins en renseignement (*Collection Coordination Intelligence Requirement Management – CCIRM*), d'une section dite de « *production* », chargée elle de fusionner les informations obtenues de différentes sources, y compris des unités ISR de secteurs, afin notamment de rédiger de larges rapports comme le *Quarterly Outlook*⁴⁴. Par ailleurs, l'AFC disposait également d'une section destinée à produire du renseignement à partir de sources ouvertes (*Open Source Intelligence – OSINT*). Cette dernière ciblait et compilait majoritairement, grâce à des logiciels comme *Silobreaker*, des informations produites dans les journaux locaux et régionaux, sur Internet et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter, Wikis et différents forums) voire dans les rapports de certains *think tanks*⁴⁵. Enfin, l'AFC était dotée d'une section d'officiers de liaison, chargés d'être en contact avec divers organismes à l'extérieur comme à l'intérieur de MINUSMA, officiers qui au fil du temps ont été renforcés et déployés au plus près du terrain, au sein des compagnies ISR, des états-majors de secteur (G2), des bataillons (S2), et des contingents africains, qu'ils soient onusiens ou issus des forces armées maliennes⁴⁶.

Pour finir, en dehors de la chaîne de renseignement traditionnelle de la Mission (U2/G2/S2) et de l'ASIFU, pour collecter des informations, le Commandant de la Force de la MINUSMA disposait de

⁴² RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, *op.cit.*, 2017, p. 542.

⁴³ HELLQUIST Élin & LUNDHOLM Kajsa Tidblad, « [Intelligence, Surveillance, and Reconnaissance to Protect Civilians and Troops? The Swedish ISR Task Force in MINUSMA 2015-2019](#) », *Totalförsvarets forskningsinstitut*, FOI-R--5212—SE, juin 2022, p. 56.

⁴⁴ Ces rapports trimestriels produits par le l'état-major de l'ASIFU étaient composés d'informations : sur les groupes armés, les tensions tribales, les lieux de contrebandes, les potentielles zones de troubles civiles. Ils évaluaient les perceptions de la population à l'égard de la MINUSMA et présentaient des scénarios qualifiés de « *prédictifs* », qui portaient par exemple sur des projections en fonction des possibles résultats aux négociations de paix, voir RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.*, 2017, p. 211.

⁴⁵ En croisant ces données, elle était capable de produire des informations très spécifiques, comme connaître la localisation ou les déplacements de certains leaders des groupes armés (à l'aide des géotags), voire d'apporter des informations plus génériques, susceptibles d'aider à analyser les perceptions de l'opinion publique aux négociations de paix ou à l'égard de la MINUSMA. Voir RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, « [The Evolution of Peacekeeping Intelligence: The UN's Laboratory in Mali](#) », dans BAUDET Floribert & Al. (dir.), *Perspectives on Military Intelligence from the First World War to Mali: Between Learning and Law*, Springer, 2017, pp. 197-219.

⁴⁶ RIETJENS Sebastiaan et BAUDET Floribert, « [Stovepiping within multinational military operations: The case of Mali. Information sharing in military operations](#) », dans GOLDENBERG Irina & Al. (dir.) *Information Sharing in Military Operations*, Springer, 2017, pp. 201-219. ; DE WAARD Erik, RIETJENS Sebastiaan & Al., *op. cit.*, 2023.

forces spéciales, initialement exclusivement déployées par les Pays-Bas. Colocalisés avec la compagnie ISR néerlandaise sur la base de Gao⁴⁷, le Groupe d'opérations spéciales et de liaisons terrestres (*Special Operations Land Task Group - SOLTG*) était composé de 90 militaires, et le Détachement d'hélicoptères (*Helicopter Detachment - HeliDet*), quant à lui, était constitué de quatre hélicoptères d'attaque *Apache* et trois hélicoptères de transport *Chinook*. Ces unités avaient été fournies dans le but de collecter du renseignement par le biais de missions de surveillance longue distance, ou pour être capable d'assurer une prise en charge médicale rapide des contingents néerlandais⁴⁸. Dans les faits, à différentes périodes, certaines d'entre elles se sont réapproprié leur mandat, en faisant valoir leur « *expérience* » afghane pour mener à bien, elles-mêmes des opérations offensives qui, selon certains, pouvaient s'apparenter à du « *contre-terrorisme* »⁴⁹. À titre d'exemple, le Commandant hollandais de la première rotation de la compagnie ISR de Gao, interrogé par les chercheurs Chiara Ruffa et Sebastiaan Rietjens, se disait mécontent du fait que certaines des unités des forces spéciales, pourtant envoyées par son propre pays notamment pour contribuer au renseignement, ne s'écartent de leurs prérogatives, en avançant à leur propos qu'elles s'étaient « *rendues au Mali pour tuer des gens. Chasser des gens et les arrêter... C'est ce qui s'est passé, même si nous avons convenu initialement que la mission serait calme, que les tirs seraient limités au minimum* »⁵⁰. À partir de 2015, elles ont également pu être réaffectées à d'autres tâches, selon les besoins stratégiques du Commandant de la Force. Ainsi, le SOLTG a parfois joué le rôle de Force de réaction rapide, d'unité chargée de surveiller le cessez-le-feu entre les groupes signataires de l'accord d'Alger, d'unité d'appui aux missions de renseignement des compagnies ISR, où d'unité chargée d'organiser des réunions avec des acteurs du conflit : notamment des chefs militaires ou de police, des dirigeants politiques, des chefs de groupes armés dits « *terroristes* » et des villageois⁵¹.

La multiplication des entités chargées de produire du renseignement au sein de la MINUSMA, liée à l'orientation très limitée du commandement de la Force en matière de renseignement⁵², au manque de clarté dans l'attribution des tâches, ainsi qu'à l'absence de mécanisme de coordination, ont pu avoir pour effet de créer de la compétition, de la méfiance voire des tensions entre les différents services. Ces frictions ont mené à la création, en décembre 2014, du Conseil de coordination conjoint (*Joint Coordination Board – JCB*). L'organisme, initialement présidé par le JMAC – puis par le RSSG adjoint pour les affaires politiques au sein de la Mission – devait se réunir chaque semaine afin de fluidifier la collaboration entre toutes les entités de la Mission engagées dans le domaine du renseignement. L'organigramme présenté ci-dessous (cf. Schéma 1), reprend l'ensemble des différents services de la structure du renseignement de la MINUSMA, les liens qui les unissent, et en révèle la

⁴⁷ À l'origine, ces forces spéciales devaient être des « *censeurs* » pour l'ASIFU, c'est à dire utilisées pour les aider à collecter des renseignements, GAROS Kees, *op.cit.*, 2015. Pour éviter que le contingent hollandais ne soit perçu comme une force autonome parallèle, « *responsable* » du secteur Est, en partie à la demande de l'ONU, les forces spéciales auraient été mises sous l'autorité du Commandant de la Force, VAN DALEN Hans., « [ASIFU: baanbrekend inlichtingenexperiment in Mali](#) », *Military Spectator*, vol. 1844, n° 7/8, 2015, p. 311

⁴⁸ C'est part particulièrement le cas des hélicoptères *Chinook* fournis par les Pays-Bas à travers l'HeliDet, voir VAN WILLINGEN Niels, *op. cit.*, 2016.

⁴⁹ Voir GAROS Kees, *op.cit.*, 2015 ; RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, *op. cit.* 2017 ; RIETJENS, Sebastiaan & RUFFA Chiara, *op.cit.*, 2022.

⁵⁰ « *The special forces went to Mali to kill people. Hunt people and arrest them.... This was the case even though we upfront agreed that the mission would be calm, shooting kept to a minimum* », [traduction libre des] propos tirés de RIETJENS, Sebastiaan & RUFFA Chiara, *op.cit.*, 2019, p. 395.

⁵¹ RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.* 2017, p. 208.

⁵² RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, *op.cit.*, 2017, p. 539-540.

complexité⁵³. Malgré certaines tentatives d'adaptations techniques⁵⁴, au sein de la Mission, le cloisonnement des informations relatives au domaine du renseignement – autrement dit, le fait que les canaux de communication entre les structures soient restés compartimentés alors que des informations auraient pu ou dû être partagées – est resté omniprésent. Ceci a contribué à entraver la circulation du renseignement et la collaboration entre ces entités, l'application des mandats de la Mission, voire sa cohérence⁵⁵.

En l'état, les capacités sans précédent dont disposait l'ASIFU par rapport aux structures à dominante civiles, telles que le JMAC ou au JOC, ont amené, de fait, à une forme de militarisation du domaine du renseignement de la Mission. Au sein de la composante militaire, ceci a aussi en partie été entretenu par le fait que, dans un environnement opérationnel dangereux, les dirigeants militaires de la Mission ont eu tendance à prioriser le renseignement d'actualité, axer la protection de la Force et le comportement de l'ennemi⁵⁶, au détriment du renseignement stratégique global, à moyen et long terme, pour lequel l'ASIFU avait pourtant été taillée. Par exemple, à l'automne 2015, pour faire face à l'augmentation des attaques de type « *hit and run* » (dits de « *harcèlement* ») et des engins explosifs improvisés dirigés à l'encontre de la MINUSMA, le SOLTG a préconisé de réorienter temporairement les capacités de l'ASIFU, au profit de la branche militaire de renseignement dans les trois secteurs. L'état-major la défense néerlandaise de la Haye et l'ASIFU s'y sont opposés, arguant que cela reviendrait à lutter contre les « *symptômes du terrorisme* », plutôt qu'à ses « *causes* », en ajoutant qu'ils désiraient s'astreindre à une interprétation stricte du mandat pour lequel ils avaient été déployés⁵⁷.

En dépit du *statu quo* finalement décidé par le Commandant de la Force en termes de répartition des tâches, cet événement a nui à l'efficacité de l'ASIFU et illustre à nouveau une forme de militarisation de la fonction renseignement de la Mission. En effet, par la suite, le SOLTG a graduellement été impliqué dans des missions de réaction rapide, aux dépens du travail l'équipe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de l'ASIFU, qui se voyait temporairement amputée de certaines de ses ressources essentielles. Par conséquent, les relations entre l'ASIFU et le SOLTG sont restées tendues et les rapports de l'ASIFU, s'éloignant de l'intérêt principal du Commandant de la Force, ont progressivement été marginalisés au sein du processus décisionnel de la composante militaire de la MINUSMA⁵⁸. Ces deux facteurs ont donc produit des effets de cloisonnement, respectivement horizontaux – entre services – et verticaux – au sein de la chaîne de commandement – du renseignement au sein de la Mission⁵⁹.

La seconde partie de cette note revient plus amplement sur ce phénomène en se focalisant davantage sur les niveaux intra et extra-organisationnel de la Mission.

⁵³ SPOOR Bram & DE WERD Peter, « [Complexity in Military Intelligence](#) », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, vol. 36, n°4, 2023, pp. 1122-1142.

⁵⁴ À partir de 2016 le quartier général de la Force, initialement basé à l'Hôtel Amitié à Bamako, a déménagé à l'aéroport de Bamako, se retrouvant colocalisé avec l'ASIFU. Jusque-là, cet éloignement géographique gênait certaines interactions, selon RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.* 2017

⁵⁵ RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, *op. cit.*, 2017 ; RIETJENS Sebastiaan & RUFFA Chiara, *op.cit.*, 2019.

⁵⁶ DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff, *op. cit.*, 2024.

⁵⁷ RUFFA Chiara & RIETJENS Sebastiaan, *op.cit.*, 2022.

⁵⁸ Ceci a été également entretenu par le fait que la compagnie ISR suédoise rapportait des renseignements d'actualité au commandement de la mission, poussant la compagnie ISR hollandaise à devoir se justifier lorsqu'elle s'écartait de cette nouvelle norme, voir RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, *op.cit.*, 2017, p. 542

⁵⁹ DE WAARD Erik, RIETJENS, Sebastiaan & Al., *op.cit.*, 2023.

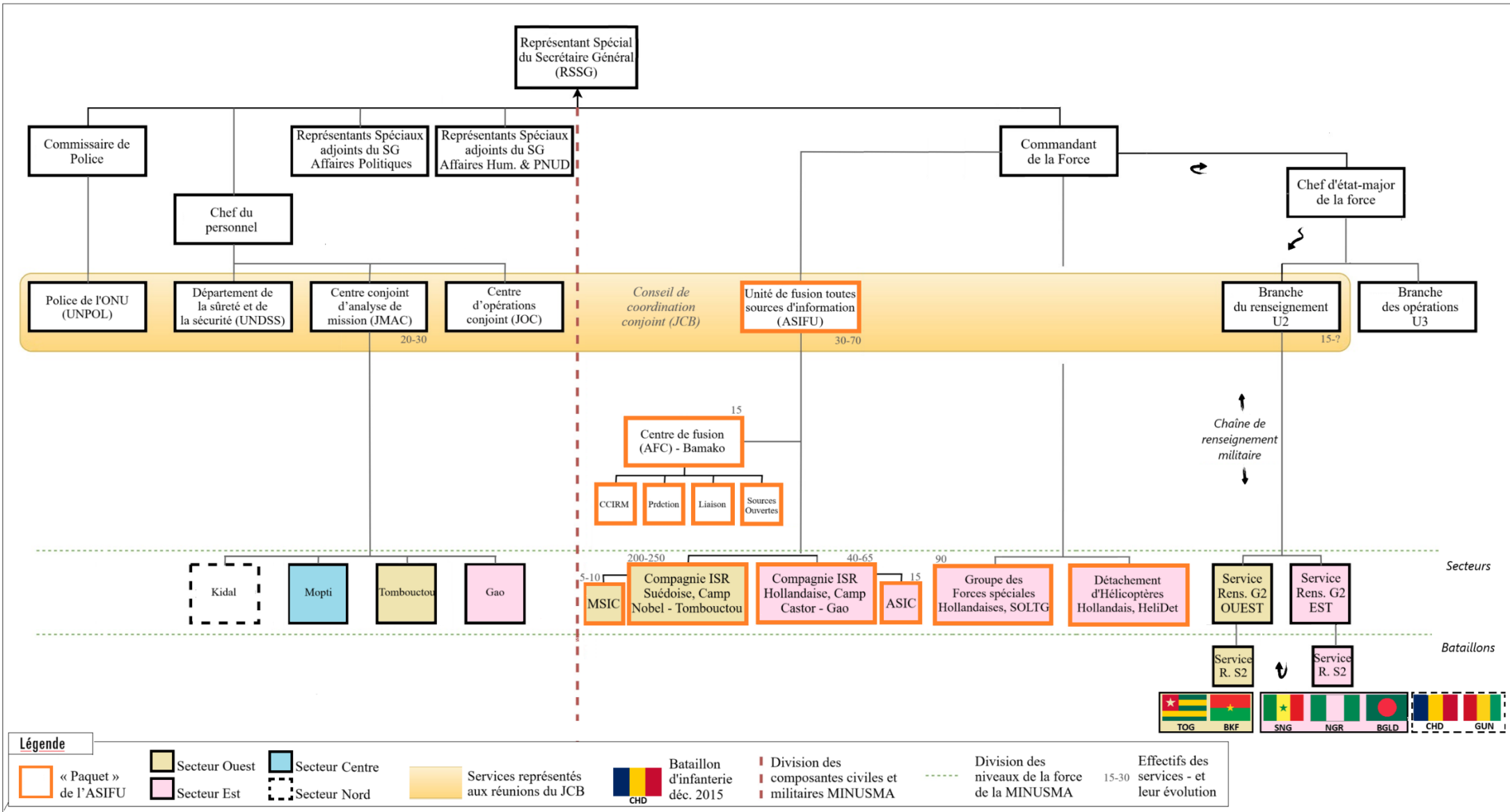


Schéma : Architecture des structures chargées du renseignement au sein de la MINUSMA au début de l'année 2016. Effectué par l'auteur de la note, à partir d'un organigramme emprunté à l'étude de ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, « Demystifying Intelligence in UN Peace Operations: Toward an Organizational Doctrine », *International Peace Institute*, New York, Juillet 2016, p. 16.

2. La circulation « *intra* » et « *extra-organisationnelle* » des informations entre les structures de renseignement engagées au Mali : un défi pour la cohérence et les principes de la Mission ?

La suite de cette note revient sur les causes organisationnelles, techniques et politiques qui permettent de rendre compte de la persistance du cloisonnement des informations au niveau de la Mission (2.1). En poursuivant la réflexion sur la circulation des informations, mais cette fois-ci en se focalisant sur les relations extra-organisationnelles de la Mission – notamment avec Barkhane, la Force du G5-Sahel, l'analyse met en lumière, par opposition, un « *décloisonnement* » du renseignement militaire à destination des forces contre-terroristes et tente d'en souligner certains effets (2.2).

2.1 Le cloisonnement des informations liées au renseignement : causes et conséquences au sein de la Mission

L'incorporation de l'ASIFU dans l'architecture du renseignement de la MINUSMA a très rapidement généré des tensions, principalement vis-à-vis de l'U2 et du JMAC. Même si, à priori, ses fonctions et sa position au sein de la Mission avaient été préalablement définies, en pratique, l'existence de l'ASIFU est venue bouleverser les équilibres organisationnels en créant notamment des conflits concurrentiels entre les différents services de renseignement au sein de la Mission.

D'un côté, la séparation de l'ASIFU et de la branche de renseignement U2 de l'état-major du Commandant de la Force, a produit des incompréhensions et des luttes bureaucratiques en termes de délimitation des domaines de responsabilité et des positionnements hiérarchiques. Bien que les deux entités répondaient aux ordres du Commandant de la Force, selon la structure organisationnelle de la MINUSMA, l'ASIFU était censée être dans une position hiérarchique « *inférieure* » à celle de la composante renseignement de l'état-major de la Force. Toutefois, étant donné que l'ASIFU était dotée de capacités humaines et techniques largement supérieures à celles de l'U2, les deux unités revendiquaient la responsabilité des activités de renseignement de la Mission.

En effet, au début de la MINUSMA, alors que l'ASIFU comptait soixante-dix militaires entraînés au renseignement, l'U2 n'était composée que d'une quinzaine d'officiers, dont un seul était spécialisé dans ce domaine⁶⁰ - une proportion qui n'a pas drastiquement augmentée au fil des années⁶¹. De plus, initialement, ces officiers manquaient de capacité d'analyse de renseignement et d'équipements techniques adéquats, notamment au niveau du stockage des données recolorées, ce qui obérait les transmissions entre les rotations (tous les 6 à 8 mois). Par ailleurs, au sein de la chaîne de renseignement militaire de la Mission, il existait de nombreux dysfonctionnements au niveau des structures dites de commandement et de contrôle, surtout aux échelons opérationnels et tactiques. À

⁶⁰ Chiffre tiré de RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, *op.cit.*, p.210.

⁶¹ En 2016, 75% n'étaient toujours pas des spécialistes du renseignement militaire, chiffre tiré de ABILOVA Olga & NOVOSELOFF Alexandra, *op.cit.*, p.15

titre d'exemple, en 2015, il arrivait encore que « *la section G2 du quartier général du secteur Est ne connaissait même pas les officiers S2 de ses propres bataillons*⁶² ».

D'un autre côté, les rivalités entretenues entre le JMAC et l'ASIFU portaient, quant à elles, plus précisément sur le chevauchement des fonctions et des tâches qui existaient entre les deux services. Avant l'arrivée de l'ASIFU, le JMAC en tant qu'entité chargée de transmettre des informations au RSSG sur le terrain, et à l'équipe d'évaluation du DOP à New York⁶³, occupait formellement une place centrale dans l'architecture du renseignement de la MINUSMA. Bien que leurs compositions et leurs manières de collecter du renseignement soient très différentes, le fait qu'ils soient tenus de produire des rapports stratégiques à moyen et long termes à destination des décideurs de la Mission, autrement dit, que leurs mandats s'entrecroisent, a donné le jour à une compétition entre ces structures. Par ailleurs, ces frictions ont aussi pu être entretenues par le fait qu'ils portaient tous deux des noms qui pouvaient laisser entendre qu'ils devaient jouer un rôle de coordinateur de premier plan en matière de renseignement⁶⁴.

Étant donné que la répartition des tâches n'avait pas été clairement spécifiée, dans un contexte où les efforts en renseignement n'étaient encore que très peu coordonnés, ces différentes rivalités – dont l'enjeu était aussi d'acquiescer de la visibilité et de la reconnaissance vis-à-vis du Commandant de la Force et/ou du Représentant spécial du Secrétaire général, se sont traduites par des pratiques de « *braconnage* » sur les territoires professionnels des uns et des autres. Ces rivalités ont parfois été entretenues par certains membres de la direction de la Mission, en fonction des intérêts du moment, ou de l'existence de liens organisationnels qui pouvaient préexister⁶⁵. Pour toutes ces raisons, durant tout un temps, les échanges entre l'ASIFU et le JMAC ou l'U2 – ainsi que, dans une moindre mesure avec l'UNDSS et l'UNPOL, ont été amoindries, et les frictions entre ces entités ont perpétué des formes de cloisonnement des informations. Mais le manque de partage d'informations et de renseignement au sein de la MINUSMA n'était pas uniquement dû à ces luttes bureaucratiques.

Jusqu'en 2017, le cloisonnement du renseignement dans la MINUSMA s'expliquait également par des enjeux relatifs à la sécurité des systèmes de classification et de communication des informations collectées, voire parfois à leur confidentialité⁶⁶. Face au manque de confiance éprouvé envers la sécurité des processus et des méthodes de partage d'information onusiens, les Pays-Bas ont fourni le système TITAAN Red (*Theatre Independent Tactical Army and Air Force Network*), afin d'archiver, gérer et communiquer les informations générées par le « *paquet de renseignement* » déployé par certains contingents européens, un système qui répondait aux normes de confidentialité de l'OTAN. TITAAN a immédiatement été mis à disposition des unités néerlandaises des forces spéciales (SOLTG et Helidet), ainsi qu'à la compagnie ISR de Gao. Le quartier général de l'ASIFU l'utilisait et lorsque

⁶² « *The fact that in mid-2015 the G2 section of Sector HQ East did not even know the S2 officers of its own battalions was a clear example illustrating this problem* », [traduction libre] de RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op. cit.*, p.210

⁶³ GAROS Kees, *op.cit.*, 2015.

⁶⁴ ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, *op.cit.*, p. 18

⁶⁵ Voir RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik, *op.cit.*, 2017, p. 543. Sur ce sujet voir aussi RIETJENS Sebastiaan & RUFFA Chiara, *op.cit.*, 2019.

⁶⁶ Par exemple, les images captées par les hélicoptères Apache ou les drones néerlandais contenaient également des données hautement confidentielles, relatives à ces technologies, qui empêchaient qu'elles soient directement diffusées à certains pays, voir RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, *op.cit.*, 2019.

c'était nécessaire des formations ont été dispensées au personnel européen qui le composait, afin qu'il puisse apprendre à l'utiliser⁶⁷.

Étant donné qu'il fallait appartenir à l'OTAN pour pouvoir accéder à ce système, être doté d'un certain degré d'habilitation, ainsi que de terminaux spécifiques, cette innovation a entraîné un certain nombre de clivages au sein de la Mission, qui elle utilisait une autre base de données. Même s'il a pu contribuer à faciliter l'interopérabilité entre certaines unités, ce choix a en effet largement pu entraver le partage d'information. Au sein de l'ASIFU, ce clivage a pu entraver la circulation d'informations entre contingents européens et non-européen⁶⁸ et entre otaniens et non-otaniens, notamment la Suède. Cela a également pu concerner le partage entre l'ASIFU et les chefs de mission⁶⁹, avec les composantes civiles de la Mission, ou en particulier, avec les soldats de la paix des pays africains ou asiatiques – qui constituaient, rappelons-le, 90 % des contingents militaires engagés au niveau des secteurs de la MINUSMA⁷⁰.

Au niveau des structures de renseignement, les réunions hebdomadaires au sein du JCB, qui visaient à faire collaborer les représentants du JMAC, du JOC, de l'ASIFU, l'U2 et l'U3 (les services de l'état-major de la Force chargés du renseignement et des opérations), l'UNDSS, l'UNPOL ainsi que le bureau du RSSG, ont permis des améliorations en termes de communication intra-organisationnelle et notamment une certaine diminution de la duplication des tâches. Toutefois, puisque cette entité n'était dotée d'aucun pouvoir directif, son efficacité est restée marginale et n'a pas pu réellement résorber les effets de cloisonnement dus à l'utilisation de TITAAN⁷¹.

De façon générale, à l'instar de certaines des interactions entre les structures susmentionnées, les relations en matière de renseignement entre les contingents militaires et les autres composantes civiles de la Mission – telles que les affaires politiques, les affaires civiles, l'État de droit, les droits de l'Homme, l'action humanitaire ou encore le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) et la protection des civils – se sont également déroulées de manières informelles et sont restées, en grande partie, le résultat d'initiatives personnelles, et de pratiques *ad hoc*. Il est par exemple arrivé que, ponctuellement, l'ASIFU transmette des rapports à la Division des droits de l'Homme de la Mission et au service de protection des civils.

Même si ces rapports ont pu parfois être appréciés, la militarisation des capacités de collecte du renseignement au sein de la Mission a également pu engendrer des réticences au partage de renseignement chez les composantes civiles de la Mission. Désireuses de ne pas être associées au travail militaire, afin de garder leur impartialité et parfois de garantir leur sécurité ou leurs propres réseaux de relations de confiance avec la population, ces dernières ont en effet, à plusieurs reprises, émis des réserves vis-à-vis de telles collaborations⁷². Dès 2015, John Karlsrud avançait en effet que dans

⁶⁷ RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert, *op.cit.*, 2019.

⁶⁸ RIETJENS Sebastiaan & DE WAARD Erik notent que comme même le RSSG n'était pas officiellement autorisé à utiliser TITAAN, l'ASIFU a été obligé de lui envoyer des rapports en version papier pour lui transmettre des informations, *op. cit.* 2017, p. 548.

⁶⁹ RIETJENS Sebastiaan & BAUDET Floribert ajoutent que lorsque deux officiers mauritaniens ont intégré l'ASIFU, ils n'étaient pas non plus autorisés à utiliser le système, *op.cit.*, 2017, p. 213.

⁷⁰ ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, *op.cit.*, p. 17

⁷¹ RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.* 2017.

⁷² Voir notamment ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, *op.cit.* p. 21 ; GAUTHIER VELA Vanessa, *op.cit.*, 2021, p. 857 ; VAN DER WEST Koen, « [Civil-military Communications within Integrated United Nations](#)

le cadre de la MINUSMA, l'ONU aurait pu être consciente que cette militarisation pouvait avoir tendance à intensifier le fossé entre le travail du personnel onusien militaire, et celui du personnel de développement ou humanitaire⁷³. Une étude de la chercheuse Vanessa Gauthier Vela consacrée au sein du camp Castor à Gao, réalisée en 2018, confirme que la militarisation de la Mission avait pu entretenir une telle tendance au sein des relations entre les composantes civiles, policières et militaires de la Mission⁷⁴.

Concernant les collaborations avec les contingents africains, de nombreuses études ont signalé que leur connaissance plus fine de la culture et de l'environnement d'intervention, ainsi que leur maîtrise des langues locales, formaient des atouts considérables – dont les contingents européens pouvaient manquer⁷⁵, qui auraient pu permettre de générer ou d'améliorer la collecte et l'analyse des renseignements⁷⁶. Cependant, malgré quelques initiatives pour faciliter la coordination dans le domaine du renseignement avec les officiers européens⁷⁷, les interactions sont restées limitées et marquées par un manque de confiance, qui s'est traduit par un déficit de partage d'information. Pour rendre compte de ce dysfonctionnement, souvent les militaires européens du renseignement interrogés ont avancé qu'il était difficile de travailler avec les contingents africains parce qu'ils n'avaient pas la même conception du commandement et des pratiques de collecte, de transmission, d'analyse des renseignements⁷⁸, ou qu'ils défendaient leurs propres intérêts nationaux avant ceux de la Mission⁷⁹. La littérature académique a toutefois apporté quelques nuances à ces propos, en montrant que les perceptions européennes du travail des contingents africains pouvaient être parfois basées sur des préjugés culturalistes, voire parfois racistes⁸⁰. Par ailleurs, Peter Albrecht explique que les contingents européens⁸¹, au même titre que les contingents africains, avaient souvent tendance à être

[Peacekeeping: The Interaction Between the Dutch Military and Civil United Nations Entities during the MINUSMA-mission in Gao \(Mali\)](#) », Master thesis, University of Groningen, 2016.

⁷³ KARLSRUD John, « [The UN at war: examining the consequences of peace-enforcement mandates for the UN peacekeeping operations in the CAR, the DRC and Mali](#) », *Third World Quarterly*, vol. 36, n°1, 2015, p. 46. », *Third World Quarterly*, vol. 36, n°1, 2015, p. 46.

⁷⁴ GAUTHIER VELA Vanessa, *op.cit.*, 2021

⁷⁵ Voir DUURSMA Allard, *op. cit.*, 2018 ; RUFFA Chiara & RIETJENS Sebastiaan, « [Meaning-Making in Peacekeeping Missions: Mandate Interpretation and Multinational Collaboration in the UN mission in Mali](#) », *Joint brief series: The Performance of Peacekeeping*, Folke Bernadotte Academy, the Challenges Forum International Secretariat, and the Swedish Defence University, 2024.

⁷⁶ ALBRECHT Peter, COLD-RAVNKILDE Signe Marie & Al., « [African peacekeepers in Mali](#) », *Danish Institute for International Studies Report*, 2017.

⁷⁷ Ces efforts, principalement en provenance de l'ASIFU, ont notamment consisté à introduire des officiers de liaison européens dans les bataillons africains et au niveau du quartier général des secteurs, à former directement certains de ces bataillons ainsi que leurs commandants, et à leur fournir des outils pour leurs patrouilles, tels que les « *formulaires d'évaluation des villages* », voir RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.*, p. 206 ; Rietjens & Ruffa, *op.cit.*, 2019, p. 398.

⁷⁸ RIETJENS Sebastiaan & RUFFA Chiara, *op.cit.* 2019.

⁷⁹ ALBRECHT Peter, COLD-RAVNKILDE, Signe Marie, & Al., *op.cit.*, 2017.

⁸⁰ RUFFA Chiara & RIETJENS Sebastiaan, *op.cit.*, 2024.

⁸¹ À titre d'exemple, la compagnie ISR suédoise avait décidé de ne pas partager les rapports issus des données brutes de certains de leurs capteurs avec le l'état-major de l'ASIFU, les Nations unies avaient alors considéré qu'il s'agissait dans ce cas d'une réserve nationale, voir RIETJENS Sebastiaan & DORN Walter, *op.cit.*, p. 212.

plus loyaux à leurs gouvernements et leurs services de renseignement, qu'à l'objectif de renforcer le processus de renseignement de la MINUSMA⁸².

En outre, dans un contexte où les militaires africains composaient l'immense majorité des unités de terrain, qui patrouillaient dans les zones les plus dangereuses du Mali, et où ils représentaient plus de 80% des personnels morts durant la Mission⁸³, l'asymétrie d'accès au renseignement éprouvé par ces derniers a généré de la méfiance, voire de la défiance, à l'égard des contingents européens et de leur travail⁸⁴. Le manque de partage d'information, particulièrement en provenance des nations qui composaient l'ASIFU – attestait pour certains personnels africains du fait que ces nouvelles structures n'étaient destinées qu'au commandement européen, qu'elles ne bénéficiaient qu'à la protection des militaires « occidentaux », ou plus généralement qu'elles révélaient une gestion non démocratique des opérations de paix⁸⁵. La conjugaison de cette division internationale du travail concernant l'accès aux informations et l'exposition à la mort au sein de la Mission, a même mené certains d'entre eux à questionner le bienfondé du rôle des contingents otaniens, voire à s'interroger sur l'existence d'« arrière-pensées » concernant leurs implications dans les OP⁸⁶.

Selon la littérature, cette défiance a pu être entretenue à la fois chez les contingents africains de la Mission et parfois au sein de l'ONU par le fait que certains rapports de renseignement et des « dossiers de ciblage », produits par l'ASIFU sur des personnes présumées engagées dans des actions « terroristes », étaient couramment transmis de manière informelle au personnel français de l'opération contre-terroriste Barkhane⁸⁷. C'est sur cette forme de décloisonnement du partage du renseignement que la suite de cette note entend désormais revenir.

2.2 Les collaborations entre la MINUSMA et les forces régionales et internationales : le décloisonnement du renseignement, un défi pour la légitimité de la Mission

Le partage d'informations liées au domaine du renseignement entre la MINUSMA et les différents acteurs du « contre-terrorisme » présents au Mali, en plus d'alimenter les frictions intra-organisationnelles susmentionnées, atteste de la remise en cause de principes et de normes qui régissaient traditionnellement le maintien de la paix. C'est surtout le cas concernant le principe d'impartialité et celui du non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, deux postulats édictés en 1956 et repensés en 2008 dans la doctrine Capstone⁸⁸, mais aussi vis-à-vis de la norme de protection

⁸² ALBRECHT Peter, COLD-RAVNKILDE Signe Marie, & Al., *op.cit.*, 2017, p. 64.

⁸³ Ces chiffres portent sur le cadre temporel de 2014 à 2019 et sont tirés de ALBRECHT Peter & COLD-RAVNKILDE Signe, « [National interests as friction: Peacekeeping in Somalia and Mali](#) », *Journal of Intervention and Statebuilding*, 2020, vol. 14, n°2, p. 10.

⁸⁴ ALBRECHT Peter, COLD-RAVNKILDE Signe Marie & Al., *op.cit.*, 2017.

⁸⁵ Voir HELLQUIST Élin & LUNDHOLM Kajsa Tidblad, *op.cit.*, p. 15 ; ABILOVA Olga & NOVOSSELOFF Alexandra, *op.cit.* p.18-19.

⁸⁶ Voir MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, *op.cit.*, 2020, p. 7 ; KARLSRUD John, « For the greater good ? », 2019, *op.cit.*, p. 80

⁸⁷ KARLSRUD John & NOVOSSELOFF Alexandra, « [Doing Less With More? The Difficult 'Return' of Western Troop Contributing Countries to United Nations Peacekeeping](#) », *Global Governance Institute*, février 2020, p. 20.

⁸⁸ Nations Unies, « [Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Principes et Orientations](#) », Département des opérations de maintien la paix & Département de l'appui aux missions, 18 janvier 2008.

des civils, qui elle, a pris une importance dans les réformes du maintien de la paix impulsées par le rapport Brahimi.

Déjà en 2013, lors des débats qui portaient sur la définition du mandat de la MINUSMA le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon soulignait qu'il était :

« impératif de bien observer la distinction entre les tâches de maintien de la paix confiées à la mission de stabilisation des Nations Unies envisagée et les activités d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme menées par la force parallèle qu'il faudra nécessairement mettre en place pour préserver les acquis sécuritaires obtenus de haute lutte à ce jour. Méconnaître cette distinction serait hypothéquer sérieusement l'aptitude des agents de l'humanitaire, du développement et des droits de l'homme à accomplir leur travail en toute sécurité. En pareil cas, l'ONU aurait du mal à organiser la réponse globale à l'échelle du système nécessaire pour s'attaquer aux causes politiques, sociales et économiques profondes de la crise multiforme que vit le Mali.⁸⁹ »

Malgré la sensibilité de ces préoccupations, plusieurs fois réaffirmées dans les débats onusiens – notamment en 2015 dans le rapport HIPPO (*High-level Independent Panel on Peace Operations*)⁹⁰ et celui du Comité Spécial sur les opérations de paix (ou C-34) de 2016 et 2018⁹¹, les pratiques de partage de renseignements entre la MINUSMA et les forces françaises « contre-terroristes » de l'Opération Serval, puis Barkhane, ont été régulières durant la Mission⁹². Bien que peu formalisés, ces échanges ont été favorisés à la fois : par les liens éprouvés entre les contingents otaniens de la Mission, par le fait que la France comptait plusieurs dizaines d'officiers d'état-major dans la Mission – dont certains à des postes de liaison⁹³, et parce que durant tout un temps les troupes de la MINUSMA étaient colocalisées avec celles de Barkhane dans des camps partagés. Au sujet des collaborations en termes de renseignement, en 2016, un rapport sur l'ASIFU produit par l'ONU à destination du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'inquiétait d'ailleurs que :

« étant donné que le partage d'informations avec l'opération Barkhane peut avoir des implications politiques, il semblerait que les décisions concernant le partage ou non d'informations devraient être prises au niveau politique, c'est-à-dire par les hauts responsables de la mission et sur la base de la politique des Nations unies, plutôt que par les commandants de l'ASIFU »⁹⁴

Au sein de l'ONU, cette nécessité de collaboration a été justifiée par la volonté, affichée par certains Etats africains et occidentaux, de renforcer la sécurité des personnels déployés dans une mission devenue la plus mortelle pour les troupes onusiennes. Au niveau du CSNU et du Secrétariat de l'ONU, elle a également reposé sur une argumentation qui visait à maintenir tant dans les discours que dans les mandats, une distinction fonctionnelle, entre les entités « exécutives » et « non-exécutives »

⁸⁹ Rapport du Secrétaire General de l'ONU sur la situation au Mali, [UN Doc. S/2013/189](#), 2013, p.19, para.100

⁹⁰ « [Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations](#) », *Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies*, A/70/95 et S/2015/446, 17 juin 2015.

⁹¹ KARLSRUD John, *The UN At War: Peace Operations in a New Era*, Palgrave Macmillan, 2018, p. 47 & p.97.

⁹² KARLSRUD John, *op.cit.*, 2017.

⁹³ « *Given that the sharing of information with Operation Barkhane may have political implications, it would seem that decisions on whether or not to share information should be taken at the political level, i.e. by senior mission leadership and informed by UN policy, rather than by the ASIFU Commanders* », [traduction libre des] propos recueillis dans KARLSRUD John & SMITH Adam, *op. cit.*, 2015, p. 3

⁹⁴ KARLSRUD John, *op.cit.*, 2017, p. 1224.

en ce qui concerne les pratiques d'usage de la Force et de « *lutte contre le terrorisme* »⁹⁵. Pour le professeur Bruno Charbonneau, cette différenciation se basait sur une réalité pratique, car si la MINUSMA faisait du « *contre-terrorisme* », elle le faisait uniquement dans un sens très « *limité* » du terme, qui consistait majoritairement à prendre des mesures tactiques pour garantir la sécurité de son propre personnel⁹⁶. Toutefois, pour lui, cette division se basait aussi et surtout sur un présupposé théorique difficilement applicable, selon lequel il était possible de distinguer empiriquement les groupes terroristes, des non-terroristes, ainsi que leurs activités et par extension, les tâches à attribuer au « *contre-terrorisme* » d'un côté et au maintien de la paix de l'autre⁹⁷. Pour de nombreux auteurs, cette division fonctionnelle du travail servait aussi de raisonnement rhétorique permettant de continuer d'affirmer que « *l'ONU ne faisait pas de contreterrorisme* », alors qu'elle le légitimait à travers certains de ses mandats (cf : Encadré 1. RES 2100 & RCS 2423) et à minima, accompagnait le travail des forces régionales et internationales à travers certaines collaborations avec la Mission sur le terrain⁹⁸, y compris en termes d'activités de renseignement⁹⁹. Ce sont ces deux facteurs qui poussent la chercheuse Vanessa Gauthier Vela à avancer que même si « *la MINUSMA n'est pas une opération contre-terroriste, elle joue un rôle actif dans les activités contreterroristes* »¹⁰⁰.

À ce sujet, un nouveau pas aurait été franchi en décembre 2017, lorsque la Résolution 2391 était adoptée par le CSNU. Cette dernière attribuait à la MINUSMA le mandat de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel – une coopération régionale antiterroriste menée par le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger – particulièrement au niveau logistique et en coopérant dans le domaine du renseignement. Cette volonté sera réaffirmée en 2020 à travers la Résolution 2531 du CSNU (voir Encadré 1.). Peu de temps après, une partie de la littérature académique critique consacrée au maintien de la paix soulignait que ce partage de ressources avec les forces contre-terroristes, fussent-elles régionales ou internationales, avait pu compromettre le travail du personnel de la MINUSMA, ainsi que sa légitimité en tant qu'entité impartiale dans la résolution des conflits¹⁰¹.

Certaines de ces études, à l'instar de celles des chercheurs Adam Sandor et Denis Tull, ont notamment souligné que ce brouillage des frontières entre les structures chargées du contre-terrorisme et du maintien de la paix au Mali pouvait, en partie, expliquer une confusion dans les esprits des populations locales et constituer un terreau pour la propagation de rumeurs, de désinformation, ou d'un sentiment de méfiance à l'égard de la MINUSMA¹⁰². D'autres travaux, comme ceux de la

⁹⁵ MOE Louise, « [The dark side of institutional collaboration: how peacekeeping-counterterrorism convergences weaken the protection of civilians in Mali](#) », *International Peacekeeping*, vol. 28, n°1, 2021, pp. 1-29. CHARBONNEAU Bruno « [Faire la paix au Mali: les limites de l'acharnement contre-terroriste](#) », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 53, n°3, 2019, pp. 447-462

⁹⁶ *Ibidem*, p. 453.

⁹⁷ CHARBONNEAU Bruno, « [Counterterrorism and Challenges to Peacekeeping Impartiality](#) », *IPI Global Observatory*, 28 juin 2018.

⁹⁸ CHARBONNEAU Bruno, *op. cit.*, 2019 ; MOE Louise, *op. cit.*, 2021.

⁹⁹ KARLSRUD, *op. cit.*, 2017.

¹⁰⁰ GAUTHIER VELA Vanessa, *op. cit.*, 2021, p. 849.

¹⁰¹ HUNT Charles & ZIMMERMAN Shanon, « [Counter-Terrorism & Peace Operations: The Impacts of UN Security Council Approaches to Tackling Terror on the Pursuit of Peace](#) », *Securing the Future Initiative*, 2022.

¹⁰² SANDOR Adam, « [The Power of Rumour\(s\) in International Interventions : MINUSMA's Management of Mali's Rumour Mill](#) », *International Affairs*, vol. 96, n°4, 2020, p. 913-934 ; TULL Denis & Al. « [Contester la France : rumeurs, intervention et politique de vérité au Mali](#) », *Critique internationale*, n° 90, 2021, pp.151-171. Sur les enjeux informationnels dans les opérations de paix contemporaines, voir NGUYEN Anne & BUCHET-COUZY

chercheuse Louise Wuiff Moe ou de John Karlsrud, avançaient notamment que ce brouillage permettait de comprendre aussi, dans une certaine mesure, pourquoi la Mission était devenue, au fil du temps, une cible privilégiée lors des représailles engagées contre la coalition « *contre-terroriste* » au Mali¹⁰³. C'est aussi précisément ce qu'expliquait un membre de l'équipe de Protection des civils de la MINUSMA interrogé par Louise Moe en 2018 : « *il y a eu un communiqué cette semaine, du GSIM [Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans] disant qu'ils avaient attaqué la MINUSMA pour montrer à la France qu'ils n'avaient pas leur place ici* ¹⁰⁴ ».

Par ailleurs, des analyses académiques, ainsi que des rapports produits par des instituts de défense de certains des pays qui composaient l'ASIFU, ont suggéré que les dangers qui planaient sur les personnels déployés au sein de la MINUSMA avaient favorisé la réorientation des pratiques de collecte et d'analyse du renseignement sur les priorités tactiques à court terme et de protection de la Force, au détriment des objectifs de protection des civils. Les équipes de la MINUSMA qui en avaient la charge ont vu progressivement leurs ressources diminuer, voire être réduites à néant¹⁰⁵. Or, cette situation, qui s'est pérennisée conjointement à des formes de « *bunkerisation* » de la Force dans leurs camps de l'ONU, a également pu participer à nuire à la réputation de la MINUSMA au niveau local, jugée plus préoccupée par sa propre sécurité que par celle des civils¹⁰⁶.

2.3 La fusion de l'ASIFU dans l'U2 et la pérennisation d'une doctrine de renseignement du maintien de la paix, une solution temporaire ?

En 2017, l'ONU décidait de rattacher l'ASIFU au quartier général de la Force en la fusionnant avec l'U2¹⁰⁷, pour trois raisons principales. Premièrement, les ambiguïtés dans la division du travail entre les différentes parties de l'architecture du renseignement de la Mission, tout comme l'inégalité d'accès au renseignement entre contingents européens et non-européens, avaient créé de la méfiance et des cloisonnements, jugés indépassables. Deuxièmement, le renseignement sur le temps long fourni par l'ASIFU était jugé rarement « *exploitable* » pour le commandement¹⁰⁸, qui, lui, désirait des rapports opérationnels et tactiques d'actualité. Troisièmement, dans un contexte onusien, la composition exclusivement occidentale de l'ASIFU était considérée comme non démocratique par certains pays contributeurs de troupes non-européens.

Clémence, « [Les désordres informationnels au sein des opérations de paix en milieu francophone. Enjeux, réponses et limitations actuels](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, décembre 2023.

¹⁰³ MOE Louise *op.cit.*, 2021 ; KARLSRUD John, « For the greater good ? », *op.cit.*, 2019, p. 73.

¹⁰⁴ MOE Louise, *Ibidem*, p. 18.

¹⁰⁵ NORDLI David & LINDBOE Morten, « [Intelligence in United Nations peace operations: a case study of the All Sources Information Fusion Unit in MINUSMA](#) », *Norwegian Defence Research Establishment and Norwegian Defense International Centre*, 2017, p. 25 ; DE FRANCO Chiara & MOE Louise, *op. cit.* 2023.

¹⁰⁶ SANDOR Adam, *op. cit.*; MOE Louise, *op. cit.*

¹⁰⁷ Dans la pratique, la cellule de fusion de l'ASIFU (AFC) a donc été incorporée à l'U2, faisant de cette dernière la plus grande branche de l'état-major de la Force. Les deux compagnies ISR, étaient quant à elles mises sous commandement combiné des branches « renseignement » (U2) et « opération » (U3) de cet état-major.

¹⁰⁸ RUFFA Chiara et RIETJENS Sebastiaan « [Meaning making in peacekeeping missions: mandate interpretation and multinational collaboration in the UN mission in Mali](#) », *European journal of international relations*, 2023, vol. 29, n°1, p. 65.

Malgré sa courte existence, l'expérience de l'ASIFU a été essentielle dans l'amorçage d'une réflexion sur la pérennisation d'une politique du renseignement onusienne¹⁰⁹. Dès 2015, l'Organisation se servait des premières leçons tirées de cette Mission pour établir des recommandations sur la collecte, l'analyse et la diffusion du renseignement militaire dans les OP aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique. Le rapport préconisait de mettre en place un corpus doctrinal sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Ce cadre politique du renseignement dans les OP (*Peacekeeping Intelligence – PKI*) se matérialisait en 2017, par la publication d'un texte de doctrine édité par le DOMP qui, après avoir été révisé, entré en vigueur en 2019¹¹⁰.

Cette politique a fait l'objet de nombreux débats et a une nouvelle fois révélé des divisions entre les États membres, aussi bien qu'entre les différentes sections de l'ONU, quant à la définition du renseignement, ainsi qu'à son domaine d'application¹¹¹. Afin d'être adaptable dans toutes les missions, ce document met plus en avant des méthodes qu'une architecture fixe. L'idée était d'accompagner sa publication par une production de textes spécifiques aux missions, ou de manuels – parfois de formations – à destination des différentes unités, ce qui s'est produit les années suivantes ou qui est toujours en cours¹¹². La PKI soulignait surtout que l'analyse du renseignement de maintien de la paix devrait être un processus de l'ensemble de la Mission, qui devait inclure les composantes civiles, militaires et policières. Pour que le chef de mission puisse superviser le cycle du renseignement, elle préconisait la mise en place d'un Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (*Mission Peacekeeping-Intelligence Coordination Mechanism – MICM*) basé sur le principe du « *contrôle centralisé* » et de l'« *exécution décentralisée* »¹¹³. Patrick Obuobi, universitaire et officier supérieur ghanéen, concluait dans une étude que bien qu'un tel mécanisme puisse être adéquat pour mettre en place la PKI, surtout au niveau stratégique, son intégration au sein des missions avait besoin de temps pour produire les résultats escomptés¹¹⁴.

À ce jour, il est effectivement toujours difficile d'évaluer précisément les effets, à la fois propres et conjugués, produits par la fusion de l'ASIFU dans l'U2 et de la mise en œuvre de la nouvelle doctrine de renseignement de maintien de la paix, tant pour la MINUSMA que pour l'ONU. Ceci est d'autant plus le cas que, les dernières années de la Mission ont été marquées par un contexte spécifique de tension

¹⁰⁹ Voir OBUOBI Patrick, « From 'dirty word' to 'critical enabler », *op. cit.*, 2024.

¹¹⁰ Voir notamment UN Department of Peacekeeping Operations and Department for Field Support, « [Peacekeeping Intelligence Policy](#) », UN Doc. PK/G/2017.07, 2 mai 2017 ; UN General Assembly, « [Report of the Special Committee on Peacekeeping Operations](#) », UN Doc. A/71/19, 17 mars 2017 ; UN Department of Peace Operations, « [Peacekeeping-Intelligence Policy](#) », UN Doc. Ref. 2019.08, 1er mai 2019.

¹¹¹ À défaut de s'entendre sur une définition commune partagée, le renseignement était présenté comme « un outil essentiel pour permettre aux missions d'opérer de manière sûre et efficace » avec un triple objectif : « soutenir une image opérationnelle commune [...], fournir une alerte rapide en cas de menace imminente [...], et identifier les risques et les opportunités », cité in MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, *op.cit.*, 2020, p. 5.

¹¹² Voir notamment le « [Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix](#) », DOP, 2019 ; « [Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies](#) », DOP, 2020 ; le « [Manuel à l'usage des unités militaires de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prenants part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies](#) », DOP, 2022 ; le « [Module d'approfondissement des compétences à l'intention des Officiers de renseignement militaire servant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies](#) », DOP, 2024.

¹¹³ Nations Unies, « [Manuel du renseignement militaire](#) », *op.cit.*, 2019, p. 12

¹¹⁴ OBUOBI Patrick, « [Prospects for United Nations Strategic Intelligence](#) », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 2024, p. 1-39.

grandissante entre les autorités maliennes, Barkhane et la MINUSMA, amorçant le départ précipité de la Mission en 2023 (voir Encadré 1.). Cette situation a généré un ensemble de problèmes spécifiques inattendus, y compris dans le domaine du renseignement. Le Général Guillaume Ponchin, Chef d'état-major de la Force de la MINUSMA en 2023, expliquait que le retrait non coordonné de nombreuses capacités avait largement entravé le cycle du renseignement au sein de la composante militaire de la Mission.¹¹⁵ Le Général Jean Paul Deconinck, Commandant de la Force de la MINUSMA en place de 2017 à 2018, soit juste après cette fusion, avançait quant à lui que les mécanismes de coordination et de partage du renseignement demeuraient très lacunaires, surtout entre composantes civiles et militaires de la Mission¹¹⁶. Deux études de Sarah-Myriam Martin-Brûlé, qui portent en partie sur la période post-PKI, confirment qu'après l'apparition du MICM de tels types de problèmes ont subsisté, et ce principalement à trois niveaux : la coordination des acteurs, la gestion des données, ainsi que le partage d'informations¹¹⁷.

Concernant la coordination des acteurs, Sarah-Myriam Martin-Brûlé souligne notamment que malgré les réunions entre les principaux acteurs du renseignement au sein du MCIM (c'est-à-dire le JMAC, le JOC, l'U2, UNPOL et UNDSS), les tâches confiées par les hauts responsables de la Mission manquaient toujours de clarté. De leur côté, les hauts responsables suggéraient que le problème de coordination était plutôt imputable à ces services et principalement au fait qu'ils s'obstinaient à fonder leur travail sur leur propre interprétation de ce qui était pertinent pour la mise en œuvre du mandat de la Mission. S'agissant de la gestion des données, l'étude souligne que la multiplicité des bases de données toujours utilisées pour stocker les informations et les renseignements, tout comme le manque de personnel pour les exploiter, entraveraient leur partage entre les unités et avec les civils. Ceci continuait donc parfois d'entraîner un chevauchement des tâches, ainsi que des pertes de temps et de ressources. Enfin, elle plaide pour que les principes qui régissent traditionnellement la diffusion de renseignement soient davantage combinés avec le « *besoin de confiance* ». Selon elle, la compétitivité, fruit du manque de coordination des acteurs, engendre une défiance entre les unités chargées du renseignement et des effets de cloisonnement d'informations demeurent. Finalement, pour elle, la confiance interpersonnelle, notamment entre les analystes de ces différentes unités, pourrait être nourrie par un meilleur recrutement, de meilleures formations et une plus longue conservation des personnels à leurs postes. Il est vrai qu'en qu'à cette période encore, la formation des personnels chargés du renseignement au sein de la MINUSMA demeurait lacunaire, tant pour ceux qui composaient l'U2¹¹⁸ que le JMAC¹¹⁹.

En partant de ces considérations, ni la fusion de l'ASIFU dans l'U2, ni la mise en place de la PKI, ne semblent donc avoir permis de résoudre en profondeur les écueils propres aux activités de renseignement de la MINUSMA identifiés dans cette note.

¹¹⁵ Entretien réalisé le 13 septembre 2024.

¹¹⁶ Entretien réalisé le 11 septembre 2024.

¹¹⁷ MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, *op.cit.*, 2020, p. 14-19 ; MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, *op. cit.*, 2021.

¹¹⁸ À cette date, sur 160 officiers au sein de l'U2 de la MINUSMA 50% avaient eu un entraînement formel en renseignement, chiffre tiré de BOUTELLIS Arthur & BEARY Michael, « [Sharing the burden: Lessons from the European return to multidimensional peacekeeping](#) », *International Peace Institute*, 2022, p. 10-11.

¹¹⁹ MARTIN-BRÛLÉ Sarah-Myriam, *op.cit.*, 2021 p. 516.

Conclusion :

À l'aune de tous ces éléments, il convient de dresser des pistes de réflexion pour le futur des opérations onusiennes. Certes, comme l'avance Sarah-Myriam Martin-Brûlé la confiance pourrait permettre de générer des relations et des réseaux plus informels, au sein de la Mission et avec les populations. Partant, l'informalité devrait favoriser la collecte et la diffusion d'informations utiles. Elle pourrait également autoriser à s'affranchir de certaines procédures et obstacles formels, propres au partage de renseignements. Toutefois, l'informalité génère, de fait, un manque de transparence, qui peut s'avérer être le terreau des critiques portées à l'encontre de la gestion non démocratique des missions, voire de leur impartialité. Si comme le prédit Sarah-Myriam Martin-Brûlé « *l'informalité qui entrave la transparence à court terme permet la mise en place de mécanismes de partage d'informations efficaces, durables, formels et transparents à long terme*¹²⁰ », il demeure que ces mécanismes devraient donc tout faire pour ne pas contribuer à brouiller la distinction entre le travail des personnels de l'ONU et des forces en présence.

On peut en effet s'attendre à ce que ces enjeux de confiance et d'impartialité, qui ont parfois pu faire défaut à la MINUSMA, y compris en matière de renseignement, restent centraux dans le futur du maintien de la paix onusien. Ceci est d'abord à prévoir au niveau des relations entre les pays qui contribuent aux missions onusiennes. La Résolution 2719 du CSNU, qui envisage un soutien de l'ONU aux opérations de paix menées par les instances multilatérales africaines, dotées de mandats « *robustes* » taillés pour « *imposer la paix* »¹²¹, risque de réactualiser une vieille division du travail, entre : d'un côté, les pays du Nord global qui appuient les missions, voire en définissent les mandats, et de l'autre, les pays du Sud global qui déploient des troupes au sol et comptent leurs morts. Dans une telle configuration, il convient dès à présent de réfléchir à ne pas répéter les mêmes erreurs, y compris en termes de partage de renseignement. En effet, dans le cas où, comme on peut l'imaginer, des pays européens seront amenés à mettre à disposition des soutiens capacitaires dans ce domaine, l'ONU devra trouver un moyen de faire collaborer ces partenaires, en toute confiance et en toute impartialité. L'Organisation devra également veiller à garantir que les composantes civiles puissent participer à la mise en signification des dynamiques conflictuelles. À l'heure où la légitimité des OP est de plus en plus contestée, tant par les populations que par les autorités de certains États-hôtes¹²², il semble en effet urgent de réaffirmer que les activités de renseignement peuvent aussi contribuer à trouver des solutions politiques aux conflits¹²³.

L'expérience malienne a démontré que, si les activités de renseignement devaient exister dans le cadre du maintien de la paix, il était impératif qu'elles servent à assurer la sécurité des populations et du personnel onusien. Cependant, comme le suggèrent Chiara De Franco & Louise Wuiff Moe et en partie cette étude, même les approches militaires du renseignement centrées sur les populations

¹²⁰ « *Hence the informality that hinders transparency in the short term enables the establishment of successful, lasting, formal, and transparent information sharing mechanisms in the long term* », [traduction libre], *Ibidem*.

¹²¹ Conseil de sécurité des Nations unies, « Résolution 2719 (2023) », S/RES/2719 (2023), 21 décembre 2023.

¹²² BAYET Camille, « [L'ONU face au défi du consentement des États hôtes d'opération de paix](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, septembre 2024 ; DE CONING Cedric « [How Not to Do UN Peacekeeping: Avoid the Stabilization Dilemma with Principled and Adaptive Mandating and Leadership](#) », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, vol. 29, n°2, 2023, pp. 152-167.

¹²³ OLLIVIER Bertrand, « [Les Opérations de paix et la primauté des solutions politiques aux conflits. Portée et défis du rôle de la médiation](#) », *Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix*, novembre 2023.

développées par l'ASIFU, ont démontré une leurs limites : d'une part, dans leur capacité à s'articuler, ou à s'imposer face au renseignement d'actualité à court terme, et d'autre part, dans leur aptitude à être « transformées en pratiques centrées sur les besoins civils¹²⁴ ». Dans la mesure où la paix au Mali était aussi inextricablement liée à la résolution des problèmes politiques de gouvernance, de justice, relatives à la fragmentation du tissu social, à des dynamiques foncières et de relations intercommunautaires, ou liés au développement¹²⁵, les efforts de la MINUSMA en matière de renseignement auraient très probablement gagné à davantage converger vers l'identification de ces besoins et de leur intégration dans les stratégies de la Mission.

À propos de l'auteur



Antoine Younsi est chargé de recherche au sein du GRIP depuis mars 2024. Il est titulaire d'un master de sociologie, parcours « sociétés, pouvoirs et représentations », effectué à l'Université de Bordeaux. Actuellement, il termine son doctorat de relations internationales à l'ULB, qui porte sur les régimes d'actions « contre-terroristes » au Mali. Ses domaines d'expertise portent sur les problématiques relatives aux interventions militaires au Sahel, à l'usage de la force dans les conflits armés contemporains, aux relations civilo-militaires en France, ainsi qu'au rapport entre l'évolution des technologies et des pratiques guerrières.

L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :

<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>



¹²⁴ « *Military approaches to population-centric intelligence did not transform into practices centred on civilian needs* », [traduction libre] de DE FRANCO Chiara & MOE Louise Wiuff, *op. cit.*, p. 1055.

¹²⁵ CHARBONNEAU Bruno, *op. cit.*, 2019.